VILLE DE CHINY

Rue du Faing 10
6810 JAMOIGNE

Service Urbanisme – S. BODART 061/325 351

Compte Belfius BE63 0910 0050 2308
TVA 0207 348 584

Chiny, le 06 août 2026

NotFlo
Etude du Notaire
Charlotte BRICOULT
Rue des Epérires, 69
6820 FLORENVILLE

OBJET : Votre demande de renseignements urbanistiques.

V/réf.: ***L***

N/réf.:

Maîtres,

Comme suite à votre courrier en objet, nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe les renseignements sollicités. Ceux-ci vous sont fournis à titre purement indicatif, sous réserve de l'avis du Fonctionnaire délégué de l'Administration de l'Urbanisme.

A défaut d'avoir joint à la demande un extrait cadastral, un plan de division ou un plan de lotissement récent, les indications vous sont données sur la base de la dernière mise à jour des plans cadastraux en notre possession.

Le montant de la redevance établie en vue de couvrir les frais administratifs de recherche de ces informations est fixé à . Une formule de virement avec communication structurée est jointe à la présente.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Patrick ADAM

Directeur général

VILLE DE CHINY LUXEMBOURG

Sébastian PIRLOT

Bourgmestre

Agent traitant : Séverine BODART – Service Urbanisme- ☎ 061/325 351 - E-mail : urbanisme@chiny.be

VILLE DE CHINY A 6810 JAMOIGNE

Renseignements urbanistiques CDU : -1.777. 81 **119/2026**

Notaire(s) : **Charlotte BRICOULT**

Date de la demande : **Le 22 juillet 2026**

Références : ***D 2026/0191***

Référence(s) cadastrale(s) : **CHINY 4ème Division LES BULLES Section A n°1358L ;**

Adresse(s) : **Maison sise Rue de la Culée n°7 à 6810 LES BULLES ;**

Propriétaire(s) :

La ou les parcelles en objet :

➢ au schéma de développement communal, les parcelles sont situées **en zone de centre villageois ;**

➢ au plan de secteur, les parcelles sont situées **en zone d'habitat à caractère rural ;**

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ situées dans le périmètre du schéma d'orientation local d'IZEL

- ☐ n° 3 approuvé par A.R. du 4 juin 1970
- ☐ sous l'église approuvé par A.R. du 2 avril 2007
- ☐ n° 4 et 5 approuvé par A.R. du 17 juin 1957
- ☐ n° 7B approuvé par A.R. du 23 octobre 1967
- ☐ n° 8 approuvé par A.R. du 27 septembre 1962

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ situées dans le périmètre d'un permis d'urbanisation ;

➢ font ☐ ne font pas ☒ l'objet de permis d'urbanisme depuis 1977 :

➢ font ☐ ne font pas ☒ l'objet d'un certificat d'urbanisme datant de moins de 2 ans ;

➢ font ☐ ne font pas ☒ l'objet, à notre connaissance, d'une infraction urbanistique ;

➢ font ☐ ne font pas ☒ l'objet, à notre connaissance, d'un permis d'environnement ;

➢ font ☐ ne font pas ☒ l'objet d'une mesure d'expropriation ou menacées de l'être;

➢ font ☐ ne font pas ☒ à notre connaissance l'objet d'une pollution grave ;

➢ font ☐ ne font pas ☒ l'objet d'une option particulière du schéma de développement de l'espace régional;

➢ font ☐ ne font pas ☒ l'objet d'un avis de remembrement ;

➢ font ☐ ne font pas ☒ l'objet de mesures de protection prises ou projetées en vertu des législations sur les monuments et sites, ou sur la conservation du patrimoine immobilier ;

Agent traitant : Séverine BODART – Service Urbanisme- ☎ 061/325 351 - E-mail : urbanisme@chiny.be

➢ font ☐ ne font pas ☒, à notre connaissance, l'objet d'une décision de l'Exécutif régional d'entamer une procédure de classement économique.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ localisées dans une réserve naturelle au sens de la loi du 12/07/1973 sur la conservation de la nature.

➢ sont ☒ ne sont pas ☐ localisées dans la carte archéologique ;

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ localisées dans un « parc naturel » soumis au Décret régional wallon du 16/07/1985.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ localisées dans le périmètre d'une « zone humide d'intérêt biologique » par application de l'Arrêté du 08/06/1989.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ reprises dans les périmètres actuels de « NATURA 2000 » visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12/07/1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6/12/01 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ situées en zone de prévention (autour des captages d'eau souterraine) rapprochées (IIa) et éloignées (IIb) approuvées par arrêté ministériel ou à enquête publique (en cours ou terminée).

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ situées dans un périmètre d'application du droit de préemption.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ situées dans le périmètre d'un site d'activité économique désaffecté.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ situées dans un périmètre de revitalisation urbaine.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ situées dans un périmètre de rénovation urbaine.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ inscrites sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 – classées en application de l'article 196 – situées dans une zone de protection visée à l'article 209 – localisées dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233 du Code précité.

➢ au PASH approuvé par AGW du 22/12/2005 le bien figure :

☒ **en zone d'assainissement collectif**
☐ en zone d'assainissement autonome
☐ en zone où le régime d'assainissement n'est pas prévu

➢ est ☒ n'est pas ☐ actuellement raccordable à l'égout

➢ il existe ☐ n'existe pas ☒ « cavité souterraine reconnue d'intérêt scientifique » sur le territoire de notre commune.

➢ sont ☐ ne sont pas ☒ longées ou traversées par une ligne électrique aérienne HT. Il y a lieu de contacter Interlux à 6700 Arlon pour plus de renseignements à ce sujet.

➢ ont ☒ n'ont pas ☐ un accès direct au domaine public dont la gestion incombe :

☒ **à la commune**
☐ à la Région wallonne

➢ sont ☒ ne sont pas ☐ desservies par une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

- sont ☐ ne sont pas ☒ longées ou traversées par un cours d'eau.
- sont ☒ ne sont pas ☐ reprises dans les périmètres des aléas d'inondation.
 - L'aléa relevé étant ☐ très faible
 ☐ faible
 ☒ **moyen par débordement**
 ☐ élevé

Agent traitant : Séverine BODART – Service Urbanisme- ☏ 061/325 351 - E-mail : urbanisme@chiny.be